

Image not found or type unknown



Clause dédit de formation

Par **Kimber71**, le **22/09/2023** à **16:36**

Re Bonjour,

Je reviens vers vous car aujourd'hui j'ai reçu un courrier de mon employeur et j'ai constaté une convention de formation, on est bien d'accord que ce n'est pas la clause de dédit de formation ?

Cordialement.

Par **P.M.**, le **22/09/2023** à **17:17**

Bonjour,

Vous auriez pu poursuivre le m[^]me sujet mais sans connaître le contenu du document, il est impossible de vous répondre...

En cas de doute, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel...